

PORTFOLIO

BILAN DE COMPETENCES

**Faire le bilan de ses forces et de ses lacunes
afin de les mettre en perspective avec son projet**

Une offre proposée par :

Le Bureau des professions de la santé et
Le Centre d'information des professions santé-social (CiPS)

Portfolio et reconnaissance des acquis

L'élaboration du portfolio – bilan de compétences se situe au cœur du processus de reconnaissance des acquis. Cette étape fournit à la personne l'occasion de faire le bilan de ses forces mais également de ses lacunes et de les mettre en perspective avec le profil de compétences professionnelles à titre de "référentiel".

Le portfolio – bilan de compétences est un dossier constitué de l'ensemble des documents justifiant les savoirs et les compétences qui en ont résulté. Le processus entrepris permet aussi un travail sur soi-même, une sorte de bilan de vie.

Son élaboration obéit à des règles rigoureuses. Il ne s'agit pas simplement d'énumérer des expériences mais bien d'analyser concrètement ce que l'on a appris.

Les postulats

La reconnaissance des acquis repose sur 3 postulats de base.

Le 1^{er} comporte la pluralité de lieux, de modes et de sources d'apprentissage.

Le 2^{ème} repose sur l'équité, à savoir que toute personne ayant fait un apprentissage, quel que soient les conditions, a le droit de le faire reconnaître socialement.

Le 3^{ème} renvoie au fait que la reconnaissance des acquis permet des économies tant individuelles que sociales dans la mesure où les personnes n'ont pas à réapprendre ce qu'elles savent déjà. (F. Landry, 1988a, p. 23)

La reconnaissance des acquis peut être définie comme "un processus par lequel une personne identifie les apprentissages qu'elle a effectués en des temps, des lieux, selon des méthodes et des contenus variés, pour les faire évoluer par experts et recevoir par la suite une accréditation officielle ". (M. Sansregret, 1997)

Le portfolio – bilan de compétences se compose des documents suivants

- Autobiographie d'environ 1 page qui comprend la révision des expériences de vie et de travail;
- Objectifs de carrière et de formation;
- Identification et vérification des apprentissages. Il s'agit de la partie "maîtresse" du portfolio; elle comprend un inventaire et une analyse des apprentissages pertinents;
- Etablissement d'une concordance entre les apprentissages et le "référentiel" de compétences;
- Proposition sur des procédés d'évaluation;
- Prévision, cas échéant, d'un programme complémentaire de formation;
- Pièces justificatives.

Plan et contenu de la formation

La formation se déroule en groupe avec un accompagnement individuel.

Durée : 2 jours et demi + 1 ou 2 heures de tutorat individuel

1^{er} jour :

- Information sur le processus;
- Définition des termes, des objectifs personnels et du contrat de formation;
- Situation du portfolio dans la vie et le contexte de reprise d'une activité professionnelle;
- Identification des apprentissages pouvant faire l'objet d'un arrimage avec le référentiel de compétences.

2^{ème} jour et 3^{ème} jour (1/2 jour) :

- Poursuite du travail entrepris le 1^{er} jour, partage des questionnements;
- Retenue des acquis à des fins d'évaluation;
- Exploitation du "référentiel" de compétences;
- Pièces justificatives.

A côté des journées de formation, il est nécessaire de réaliser un important travail personnel.